

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAP EXCELLENCE

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 25 mars, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence successive de Monsieur Éric JALTON, le président, ainsi que de Monsieur Harry DURIMEL, le 2^{ème} vice-président, le président ayant un souci de connexion au moment de l'ouverture des débats et du vote de l'affaire n°2 relative à l'attribution d'une subvention au Groupement pour la Culture et le Carnaval en Région Pointoise (GCCRP) pour l'organisation de l'édition 2022 du carnaval à Pointe-à-Pitre

<i>Date de convocation :</i>	Le 15 mars 2022
<u>Nombre conseillers :</u>	En exercice : 25
	<p>Votants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 pour l'affaire n°1 (approbation du PV du bureau communautaire en date du 17 décembre 2021) ▪ 15 pour l'affaire n°2 (attribution d'une subvention au (GCCRP pour l'organisation de l'édition 2022 du carnaval à Pointe-à-Pitre), <i>le président ne prenant pas part au vote en raison d'un souci de connexion</i>)
Présents : 16	<p><u>Président :</u> M. Eric JALTON (<i>souci de connexion</i>)</p> <p><u>Vice-présidents :</u> M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)</p> <p><u>Autres membres du bureau :</u> Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION</p>
Conseillers ayant donné pouvoir : 0	
Absents excusés : 3	<p><u>Vice-présidents:</u> M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)</p>
Absents : 3	<p><u>Vice-présidents :</u> Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)</p> <p><u>Autres membres du bureau :</u> Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT- M. Didier MERIDAN</p>
Secrétaire de séance :	Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire en date du 17 décembre 2021

Rapporteur :
Le président
M. Eric JALTON

Intervention de Mme Francesca FAITHFUL- M. Georges DAUBIN- Mme Marie-Gilberte COMPPER- M. Georges BREDDENT

Le bureau communautaire a décidé, à l'unanimité d'approuver le procès-verbal

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°2022.03.01/05- Attribution d'une subvention au Groupement pour la Culture et le Carnaval en Région Pointoise (GCCRP) pour l'organisation de l'édition 2022 du carnaval à Pointe-à-Pitre

Rapporteur :
Mme Francesca FAITHFUL
9^{ème} vice-présidente
Vice-présidente de la commission culture et patrimoine

Intervention de Messieurs Harry DURIMEL et Franck TINVAL.

Le bureau communautaire a décidé, à l'unanimité :

ARTICLE 1- D'attribuer au Groupement pour la Culture et le Carnaval en Région Pointoise (GCCRP) une subvention d'un montant de 41 200 € (quarante et un mille deux cents euros) qui sera imputée au chapitre 65- article 6574 du budget primitif 2022 de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 39 minutes.